

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 27 (1882)
Heft: 8

Vereinsnachrichten: Société fédérale des officiers d'administration

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

possible de personnes et de s'entourer de renseignements et d'avis compétents, la commission décide en outre de demander à la *Revue Militaire Suisse* de bien vouloir publier le présent procès-verbal, avec une invitation à toutes les personnes qui auraient quelque autre idée à émettre, quelque motif de décoration ou quelque inscription à proposer, d'en tantir le plus tôt possible le président de la commission soussigné.

Lausanne, le 2 août 1882.

Pour la commission,

Le Président :

(Signé) Ed. SECRETAN, major.

SOCIÉTÉ FÉDÉRALE DES OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

Dans sa séance du 24 juillet dernier, la Société des officiers d'administration de la ville de Berne et environs (comptant 55 membres) a pris à l'unanimité la décision d'étendre le champ de son activité actuelle et de faire son possible pour arriver à la fondation d'une société fédérale des officiers d'administration.

Cette décision, qui a été prise ensuite d'une proposition d'un officier supérieur du commissariat, est en tous points des plus heureuses. C'est seulement par un travail d'ensemble qu'il sera possible d'amener les troupes d'administration de notre armée à la hauteur que leur assigne leur importance, au niveau qu'elles ont atteint dans les pays voisins.

L'action des troupes d'administration est tellement particulière, tellement différente de celle des autres troupes qu'une étude absolument spéciale de cette branche du service est indispensable. On ne peut donc que féliciter la section bernoise des officiers d'administration de l'initiative qu'elle a prise dans le but d'arriver à donner aux troupes d'administration par le moyen de l'action commune de leurs officiers l'aptitude au service de campagne qu'on est en droit d'exiger d'elles dans un cas sérieux.

Pour réaliser le projet de fondation d'une société fédérale des officiers d'administration on se propose de créer des *sections locales* (non pas *divisionnaires*), ayant leur siège dans des villes ou localités centrales de quelque importance. Ces sections se soumettraient aux statuts qui seront édictés et de cette manière apporteraient leur part au résultat général que se propose la société.

Le comité de la société bernoise des officiers d'administration qui a été chargé des démarches préliminaires publiera sous peu une circulaire précisant plus exactement cette idée de la fondation d'une société fédérale. Cette pièce sera adressée à des officiers d'administra-

tion qui habitent des localités centrales avec prière de la répandre auprès de leurs collègues : on peut supposer à l'avance que ces officiers ne refuseront pas leur aide pour contribuer à la réalisation de l'idée en question.

Pour aujourd'hui nous nous bornons à ces quelques lignes, nous réservant d'indiquer dans un numéro ultérieur le résultat des démarches entreprises.

Nous accompagnons ces démarches de nos meilleurs vœux.

L.

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

Depuis notre dernière livraison, mentionnant le bombardement des forts d'Alexandrie, le 11 juillet, par la flotte de l'amiral Seymour, les événements se sont précipités.

L'incendie et le pillage de la grande cité égyptienne par les maraudeurs à la suite des bandes en retraite d'Arabi-pacha, ainsi que le massacre horrible d'un grand nombre d'Européens inoffensifs, forcèrent les marins anglais à agir rapidement et à occuper la ville. Ils réussirent à arracher le khédive à ses geôliers et à rétablir son autorité. Forts de l'appui moral et matériel que leur donnait cette restauration gouvernementale, les troupes anglaises débarquées ont occupé tous les alentours d'Alexandrie, y compris Ramleh, après un combat qu'y livra, le 5 août, la brigade Alison à une arrière-garde égyptienne.

De cette base les Anglais doivent, assure-t-on, s'avancer directement sur le Caire aussitôt que les renforts en route auront rejoint. La marche se ferait le long du chemin de fer de Zagarig, carrefour tenu, ainsi que Damanhour et Kafrdawar, par de forts corps égyptiens.

En attendant, la flotte a pris une seconde base d'opérations sur le canal Lesseps, c'est-à-dire à Port-Saïd, sur la Méditerranée, conjointement avec une escadre française; puis à Ismaïlia, importante position à mi-chemin entre la Méditerranée et la mer Rouge et qui deviendra un centre d'approvisionnements et un point d'appui pour la marche sur l'intérieur, enfin à Suez, où arrivent les troupes de l'Inde.

Une fois les renforts arrivés, les effectifs aux ordres du général en chef Wolseley, qui vient déjà de débarquer à Alexandrie, monteront à une vingtaine de mille hommes, répartis en 3 divisions et 5 brigades comme suit :

Commandant supérieur : général sir Garnet-Joseph Wolseley ;
Chef d'état-major général : lieutenant-général sir John Adyl ;
Adjudant-général : colonel Dormer.